

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet modification n°5 (M5-R5)
du PLUi de Grand Poitiers

Mercredi 9 novembre au mercredi 14 décembre 2022

ANNEXES

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet de modification n° 5 (M1-R5)
du PLUi de Grand POITIERS

Mercredi 9 novembre 2022 au mercredi 14 décembre 2022

Annexes 1 à 12

- ☒ Annexe1 : Arrêté du 28/9/22 de Madame la Présidente de Grand Poitiers, prescrivant l'enquête publique.
- ☒ Annexe2 : Décision TA du 16 août 2022
- ☒ Annexe 3 : Avis d'enquête publique
- ☒ Annexe 4: Certificats d'affichage avis EP commune de Buxerolles,
- ☒ Annexes 5 et 6 : Certificat affichage avis EP Grand Poitiers et mairie annexe Couronneries,,
- ☒ Annexes 7 et 8 Certificats affichage place de Coimbra (2 avis) et Grand Poitiers,,
- ☒ Annexes 9 et 10 : 1ère parution avis EP dans NR et CP du 24 octobre 2022,
- ☒ Annexes 11 à 12 : 2^{ème} parution avis EP dans NR et CP du 16 novembre 2022

*Avec 1
de*

ARRÊTÉ DE LA PRÉSIDENTE

| | |
|----------------|-----------|
| N°ordre | 0219 |
| N° identifiant | 2022-0219 |

Titre Arrêté prescrivant l'enquête publique de la modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers

| |
|---|
| Direction Générale Adjointe Transition écologique |
| Direction Urbanisme - Habitat - Foncier |

P.J

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-18, L.2122-19, L.2122-20, L.2122-21, L.2131-1, L.5211-9, R.2122-8 et L.5211-1, L.5211-2, L.5211-3 et L.5211-9-2 qui renvoient aux dispositions de l'article L.2122-21 et suivants,

VU l'arrêté préfectoral n°2018-D2/B1-032 du 28 décembre 2018 portant modification des statuts de Grand Poitiers Communauté urbaine,

VU le procès-verbal d'installation de Grand Poitiers Communauté urbaine en date des 10 et 24 juillet 2020 intitulé Procès-verbal de l'élection de la Présidente, des Vice-Président-e-s et des Délégué-e-s de la Présidente membres du bureau de Grand Poitiers Communauté urbaine,

VU la délibération n°5 (2021-0359) du Conseil communautaire de Grand Poitiers en date du 12 juillet 2021 portant sur l'Election de Vice-Présidents et Délégués de la Présidente,

VU la délibération n°1 (2021-0379) du Conseil communautaire de Grand Poitiers en date du 24 septembre 2021 portant sur l'Election du onzième Vice-Président,

VU le Code de l'Environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.153-36 et suivants,

VU le Code des Relations entre le Public et l'Administration,

VU le Schéma de Cohérence Territoriale du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou approuvé le 11 février 2020,

VU la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté d'agglomération du 1^{er} avril 2011 approuvant la révision n° 5 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), annulée par jugement du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 6 juin 2013,

VU la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté d'agglomération du 28 juin 2013 approuvant la révision n°5 du PLUi suite à l'annulation de la délibération du 1^{er} avril 2011 prononcée par jugement du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 6 juin 2013,

VU la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en date du 16 novembre 2012 approuvant la mise en compatibilité du PLUi (MEC1-R5),

VU les arrêtés de Monsieur le Président de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en date du 29 novembre 2012 (MAJ1-R5), du 22 janvier 2014 (MAJ2-R5), du 21 octobre 2014 (MAJ3-R5), du

26 juin 2015 (MAJ4-R5) et du 23 novembre 2015 (MAJ5-R5) mettant à jour le PLUi,

VU les délibérations du Conseil de Grand Poitiers Communauté d'agglomération en date du 14 décembre 2012 (M1-R5), du 25 septembre 2015 (M2-R5) et du 23 septembre 2016 (M3-R5) modifiant le PLUi,

VU l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2017 approuvant la mise en compatibilité du PLUi (MEC2-R5),

VU les arrêtés de Monsieur le Président de Grand Poitiers Communauté urbaine en date 28 novembre 2017 (MAJ6-R5), du 30 mai 2018 (MAJ7-R5), du 16 juillet 2019 (MAJ8-R5) et du 30 septembre 2019 (MAJ9-R5) mettant à jour le PLUi,

VU l'arrêté interpréfectoral du 24 juillet 2018 approuvant la mise en compatibilité du PLUi (MEC3-R5),

VU la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 27 septembre 2019 approuvant la modification simplifiée (MS1-R5) du PLUi,

VU la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 27 septembre 2019 modifiant le PLUi (M4-R5),

VU la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 27 septembre 2019 mettant en compatibilité (MEC4-R5) le PLUi,

VU l'arrêté n°2020-0115 de Monsieur le Président de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 16 juin 2020 prescrivant la modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers et l'arrêté complémentaire n°2022-0104 en date du 19 juillet 2022 de Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine prescrivant la modification n°5 (M5-R5) du PLUi de Grand Poitiers,

VU l'arrêté préfectoral du 18 décembre 2020 approuvant la mise en compatibilité du PLUi (MEC5-R5),

VU la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 25 juin 2021 définissant les modalités de concertation pour la modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers,

VU la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 24 septembre 2021 qui tire le bilan de la concertation de la modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers,

VU la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 24 septembre 2021 qui approuve la modification simplifiée n°2 (MS2-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers,

VU le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint qui s'est tenue le 9 décembre 2021,

VU la délibération du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine en date du 24 juin 2022 qui approuve la révision allégée n°1 (RA1-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers,

VU la décision du Tribunal Administratif de Poitiers n°E22000087/86 en date du 16 août 2022 désignant un Commissaire Enquêteur,

Considérant les pièces des dossiers soumis à l'enquête publique.

ARRETE :

ARTICLE 1 : Il sera procédé à une enquête publique relative au projet de modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers pour une durée de 36 jours consécutifs à compter du 9 novembre 2022 à 13 h 30 jusqu'au 14 décembre 2022 à 16 h 30.

La modification n°5 (M5-R5) porte sur le reclassement en zone U1r10 d'une partie de

zones urbaines UN10 et U2r6, en cohérence avec la présence actuelle et future des équipements et bâtiments publics du quartier et de la constitution de la centralité des Couronneries en application du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend notamment la notice de présentation de la modification n°5 (M5-R5) incluant l'évaluation environnementale, les documents graphiques du PLUi modifiés par la modification n°5, le bilan de la concertation et le procès-verbal d'examen conjoint.

ARTICLE 2 : Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°5 (M5-R5) du PLUi de Grand Poitiers, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et du public exprimés lors de la présente enquête publique, sera soumis à l'approbation du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine.

ARTICLE 3 : Monsieur Pierre DOLLÉ demeurant à NOUAILLE-MAUPERTUIS (86340) retraité de la Police Nationale, en qualité de Commissaire Enquêteur par décision de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers n°E22000087/86 en date du 16 août 2022.

ARTICLE 4 : Grand Poitiers Communauté urbaine, Hôtel de Ville de Poitiers, 15 Place du Maréchal Leclerc 86000 Poitiers est le siège de l'enquête publique.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine (Hôtel de Ville de Poitiers) et en mairie de quartier des Couronneries pendant 36 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du 9 novembre 2022 à 13 h 30 jusqu'au 14 décembre 2022 à 16 h 30, ainsi que pendant les permanences du Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant l'enquête publique sur le site Internet de Grand Poitiers Communauté urbaine à l'adresse suivante : grandpoitiers.fr, rubrique Habitat/Urbanisme. Les observations et propositions du public recueillies lors de la durée de l'enquête publique seront consultables à cette même adresse, la présente enquête publique ne comportant pas de registre dématérialisé.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant l'enquête publique sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine (Hôtel de Ville de Poitiers) aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ou les adresser, par écrit, à M. le Commissaire Enquêteur en charge du projet de modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers, à l'adresse suivante : Grand Poitiers Communauté urbaine, Direction Urbanisme-Habitat-Foncier, 84 rue des Carmélites 86000 POITIERS ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.m5.plui@grandpoitiers.fr

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir les observations écrites ou orales, au cours des deux permanences suivantes, à la mairie de quartier des Couronneries, située 18 place de Coïmbra à Poitiers :
. le mercredi 9 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30
. le mercredi 14 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

ARTICLE 6 : Préalablement à l'ouverture de l'enquête publique, le présent arrêté sera publié par voie d'affichage au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine (Hôtel de Ville de Poitiers), à la mairie de Poitiers, à la mairie de quartier des Couronneries et en mairie de Buxerolles, et mis en ligne sur le site Internet grandpoitiers.fr

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié 15 jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête, dans

2 journaux diffusés dans le département. Des affiches reprenant les mentions de cet avis seront apposées au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine (Hôtel de Ville de Poitiers), en mairie de Poitiers, en mairie de quartier des Couronneries et en mairie de Buxerolles.

Un avis d'enquête sera publié sur le site Internet de Grand Poitiers Communauté urbaine : grandpoitiers.fr, rubrique Habitat/Urbanisme.

Un extrait de l'exemplaire des journaux dans lesquels aura été publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la dernière insertion.

Ces mesures de publicité seront justifiées par un certificat d'affichage établi par Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine et par les maires des communes de Poitiers et Buxerolles.

ARTICLE 7 : A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, les registres seront clos et signés par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine l'ensemble des pièces définies à l'article R.123-19 du Code de l'Environnement.

Une copie du rapport et des conclusions sera transmise par le Commissaire Enquêteur à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers et par Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine à Monsieur le Préfet du Département de la Vienne et à Madame la Maire de Poitiers.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine pendant un an aux jours et aux heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Poitiers et en mairie de quartier des Couronneries ainsi que sur le site Internet de Grand Poitiers Communauté urbaine : grandpoitiers.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre de la loi du 17 juillet 1978.

ARTICLE 8 : Le projet de modification n°5 (M5-R5) du PLUi de Grand Poitiers a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a donné lieu à un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) – Région Nouvelle-Aquitaine, consultable à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr> et joint au dossier d'enquête.

ARTICLE 9 : Grand Poitiers Communauté urbaine, représentée par Madame la Présidente, est l'autorité responsable du plan. La Direction en charge du dossier est la Direction Urbanisme-Habitat-Foncier située 84 rue des Carmélites 86000 POITIERS.

ARTICLE 10 : Monsieur le Directeur Général des Services de Grand Poitiers Communauté urbaine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Poitiers, le 28/09/22
Pour la Présidente,
le Délégué de la Présidente,



Monsieur Aloïs GABORIT

| | |
|---|---------------------------------------|
| Mise en ligne ou affiché le | 13/10/22 |
| Date de publication au Recueil des Actes Administratifs | |
| Date de réception en préfecture | 03/10/22 |
| Identifiant de télétransmission | 086-200069854-20220928-166455A-AR-1-1 |

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Nomenclature préfecture | 2.1 |
| Nomenclature préfecture | Documents d urbanisme |

GRAND POITIERS Communauté urbaine

Direction Assemblées - Juridique - Documentation - Archives
Pôle Assemblées
15 Place du Maréchal Leclerc - CS 10569 - 86021 POITIERS cedex
05 49 52 35 35
pole.assemblees@grandpoitiers.fr

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE POITIERS

16 août 2022

N° E22000087 /86

LA VICE-PRÉSIDENTE
DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Désignation d'un commissaire enquêteur

Vu, enregistrée le 12 août 2022, la lettre par laquelle la présidente de Grand Poitiers communauté urbaine demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique portant sur :

la modification n°5 du plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Poitiers ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 153-19 et L. 153-41 ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

Vu la décision du 30 juillet 2021, par laquelle la présidente du tribunal administratif a donné délégation à Madame Servane Bruston, vice-présidente, en cas d'absence ou d'empêchement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Pierre Dollé, demeurant 47 route de Nieuil, «Availles» à Nouaillé-Maupertuis (86340), est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3: La présente décision sera notifiée à la présidente de Grand Poitiers
communauté urbaine et à Monsieur Pierre Dollé.

Fait à Poitiers, le 16 août 2022

P/La Présidente absente,
La vice-présidente désignée,

signé

Servane Bruston



Pour expédition conforme,

La greffière,

Géraldine Favard

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

GRAND POITIERS COMMUNAUTE URBAINE

Annexe 3
CH

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers couvrant les communes de Béruges, Biard, Buxerolles, Chasseneuil-du-Poitou, Croutelle, Fontaine-le-Comte, Mignaloux-Beauvoir, Migné-Auxances, Montamisé, Poitiers, Saint-Benoît, Vouneuil-sous-Biard

PROJET DE MODIFICATION N°5 (M5-R5) DU PLUi DE GRAND POITIERS

Par arrêté n°2022-0219 en date du 28 septembre 2022, la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers, pour une durée de 36 jours consécutifs à compter du 9 novembre 2022 à 13 h 30 jusqu'au 14 décembre 2022 à 16 h 30.

La modification n°5 (M5-R5) porte sur le reclassement en zone U1r10 d'une partie de zones urbaines UN10 et U2r6, en cohérence avec la présence actuelle et future des équipements et bâtiments publics du quartier et de la constitution de la centralité des Couronneries en application du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend notamment la notice de présentation de la modification n°5 incluant l'évaluation environnementale, les documents graphiques du PLUi modifiés par la modification n°5, le bilan de la concertation et le procès-verbal d'examen conjoint. Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°5 (M5-R5) du PLUi de Grand Poitiers, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et du public exprimés lors de la présente enquête publique, sera soumis à l'approbation du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine.

A cet effet, M. Pierre DOLLÉ, retraité de la Police Nationale, demeurant à Nouaillé-Maupertuis a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 16 août 2022.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine (Hôtel de Ville de Poitiers) et en mairie de quartier des Couronneries pendant 36 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du 9 novembre 2022 à 13 h 30 jusqu'au 14 décembre 2022 à 16 h 30, ainsi que pendant les permanences du Commissaire Enquêteur. Monsieur le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir les observations écrites ou orales, au cours de deux permanences, à la mairie de quartier des Couronneries, située 18 place de Coïmbra à Poitiers :

- Le mercredi 9 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30
- Le mercredi 14 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site Internet de Grand Poitiers Communauté urbaine à l'adresse suivante : grandpoitiers.fr. Les observations et propositions du public recueillies lors de la durée de l'enquête publique seront consultables à cette même adresse, la présente enquête ne comportant pas de registre dématérialisé. Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant l'enquête publique sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine (Hôtel de Ville de Poitiers), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions, sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.m5.plui@grandpoitiers.fr

Grand Poitiers étant le siège de l'enquête publique, chacun peut adresser par écrit ses observations à M. le Commissaire Enquêteur en charge du projet de modification n°5 (M5-R5) du PLUi de Grand Poitiers Communauté urbaine, à l'adresse suivante : Grand Poitiers Communauté urbaine, Direction Urbanisme-Habitat-Foncier, 84 rue des Carmélites 86000 Poitiers.

Grand Poitiers Communauté urbaine, représentée par Madame la Présidente, est l'autorité responsable du plan. La Direction en charge du dossier est la Direction Urbanisme-Habitat-Foncier située 84 rue des Carmélites 86000 POITIERS.

Le projet de modification n°5 (M5-R5) du PLUi de Grand Poitiers a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a donné lieu à un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) – Région Nouvelle-Aquitaine, consultable à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr> et joint au dossier d'enquête.

A compter de la date de la clôture de l'enquête publique, le Commissaire Enquêteur disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre à Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine l'ensemble des pièces définies à l'article R.123-19 du Code de l'Environnement. Une copie du rapport et des conclusions sera transmise par le Commissaire Enquêteur à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers et par Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine à Monsieur le Préfet du Département de la Vienne et à Madame la Maire de Poitiers.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine (Hôtel de ville de Poitiers) pendant un an aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Poitiers et en mairie de quartier des Couronneries ainsi que sur le site Internet de Grand Poitiers : grandpoitiers.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre de la loi du 17 juillet 1978.

Blanchard


CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Gérald BLANCHARD, Maire de la commune de Buxerolles, certifie avoir affiché en mairie du 24 octobre 2022 jusqu’au 14 décembre 2022 inclus, l’arrêté de Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine n°2022-0219 en date du 28 septembre 2022 prescrivant l’enquête publique relative à la modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers ainsi que l’avis d’enquête publique relative à la modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers.

Fait à Buxerolles,
Le 15 décembre 2022

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left and a horizontal line extending to the right, ending in a small hook.



Gérald BLANCHARD

MAIRIE DE BUXEROLLES

Poitiers, le 15 OCT 2022

La Maire

Direction Générale Adjointe
Transition Ecologique
Direction Urbanisme-Habitat-Foncier

Dossier suivi par Patricia BOUCHET
Tél. : 05 49 52 36 01
patricia.bouchet@grandpoitiers.fr



Objet : CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Léonore MONCOND’HUY, Maire de la Ville de Poitiers, certifie avoir affiché à la mairie de quartier des Couronneries du 24 octobre 2022 jusqu’au 14 décembre 2022 inclus, l’arrêté de Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine n°2022-0219 en date du 28 septembre 2022 prescrivant l’enquête publique relative à la modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers ainsi que l’avis d’enquête publique relative à la modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers.

Pour La Maire,

Pour la Maire empêchée,
L’Adjoint.e, la Conseillère municipale déléguée
Ou le Conseiller municipal délégué

Vincent Gatel



Poitiers, le 15/10/2022

La Maire

Direction Générale Adjointe
Transition Ecologique
Direction Urbanisme-Habitat-Foncier

Dossier suivi par Patricia BOUCHET
Tél. : 05 49 52 36 01
patricia.bouchet@grandpoitiers.fr



Objet : CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Léonore MONCOND’HUY, Maire de la Ville de Poitiers, certifie avoir affiché en mairie du 24 octobre 2022 jusqu’au 14 décembre 2022 inclus, l’arrêté de Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine n°2022-0219 en date du 28 septembre 2022 prescrivant l’enquête publique relative à la modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers ainsi que l’avis d’enquête publique relative à la modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers.

Pour La Maire,

Pour la Maire empêchée
L’Adjoint.e, la Conseillère municipale déléguée
Ou le Conseiller municipal délégué

Vincent Gutel



Poitiers, le 5 DEC. 2022

La Maire

**Direction Générale Adjointe
Transition Ecologique
Direction Urbanisme – Habitat – Foncier**

Dossier suivi par Patricia BOUCHET
Tél. : 05 49 52 36 01
patricia.bouchet@grandpoitiers.fr



Objet : CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Léonore MONCOND’HUY, Maire de la Ville de Poitiers, certifie avoir affiché du 24 octobre 2022 jusqu’au 14 décembre 2022 inclus, les avis prescrivant l’enquête publique relative à la modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers, sur le site suivant :

- 2 avis Place de Coïmbra à Poitiers.

Pour la Maire,
Le Conseiller municipal délégué


Aloïs GABORIT

légales et officielles

www.pro-marchespublics.com / www.legales.com

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRQ, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 79
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

Grand Poitiers Communauté Urbaine

PROJET DE MODIFICATION N°5 (M5-R5) DU PLUI

ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE GRAND POITIERS COUVRANT LES COMMUNES DE BERUGES, BIARD, BUXEROLLES, CHASSENEUIL-DU-POITOU, CROUTELLE, FONTAINE-LE-COMTE, MIGNALOUX-BEAUVOIR, MIGNEAUXANCES, MONTAMISE, POITIERS, SAINT-BENOIT, VOUNEUIL-SOUS-BIARD

Par arrêté n°2022-0219 en date du 28 septembre 2022, la Présidente de Grand Poitiers Communauté Urbaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de Grand Poitiers, pour une durée de 36 jours consécutifs à compter du 9 novembre 2022 à 13h30 jusqu'au 14 décembre 2022 à 16h30.

La modification n°5 (M5-R5) porte sur le reclassement en zone U1r10 d'une partie de zones urbaines UN10 et U2r6, en cohérence avec la présence actuelle et future des équipements et bâtiments publics du quartier et de la constitution de la centralité des Couronneries en application du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend notamment la notice de présentation de la modification n°5 (M5-R5) incluant l'évaluation environnementale, les documents graphiques du PLUI modifiés par la modification n°5 (M5-R5), le bilan de la concertation et le procès-verbal d'examen conjoint.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°5 (M5-R5) du PLUI de Grand Poitiers, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et du public exprimés lors de la présente enquête publique, sera soumis à l'approbation du Conseil de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

M. Pierre DOLLÉ, retraité de la Police Nationale, demeurant à Nouaillé-Maupertuis a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 16 août 2022.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés au siège de Grand Poitiers Communauté Urbaine (Hôtel de Ville de Poitiers) et en mairie de quartier des Couronneries pendant 36 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du 9 novembre 2022 à 13h30 jusqu'au 14 décembre 2022 à 16h30, ainsi que pendant les permanences du Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir les observations écrites ou orales, au cours de deux permanences, à la mairie de quartier des Couronneries, située 18 place de Coimbra à Poitiers :

le mercredi 9 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30

le mercredi 14 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site Internet de Grand Poitiers Communauté Urbaine à l'adresse suivante : grandpoitiers.fr. Les observations et propositions du public recueillies lors de la durée de l'enquête publique seront consultables à cette même adresse, la présente enquête ne comportant pas de registre dématérialisé. Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant l'enquête publique sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de Grand Poitiers Communauté Urbaine (Hôtel de Ville de Poitiers), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions, sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.m.plui@grandpoitiers.fr

Grand Poitiers étant le siège de l'enquête publique, chacun peut adresser par écrit ses observations à M. le Commissaire Enquêteur en charge du projet de modification n°5 (M5-R5) du PLUI de Grand Poitiers Communauté Urbaine, à l'adresse suivante : Grand Poitiers Communauté Urbaine, Direction Urbanisme-Habitat-Foncier, 84 rue des Carmélites 86000 Poitiers.

Grand Poitiers Communauté Urbaine, représentée par Madame la Présidente, est l'autorité responsable du plan. La Direction en charge du dossier est la Direction Urbanisme-Habitat-Foncier située 84 rue des Carmélites 86000 Poitiers.

Le projet de modification n°5 (M5-R5) du PLUI de Grand Poitiers a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a donné lieu à un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) - Région Nouvelle-Aquitaine, consultable à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr> et joint au dossier d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de Grand Poitiers Communauté Urbaine (Hôtel de Ville de Poitiers) pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Poitiers et en mairie de quartier des Couronneries ainsi que sur le site Internet de Grand Poitiers : grandpoitiers.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre de la loi du 17 juillet 1978.

Vie de sociétés

AVIS D'ENVOI EN POSSESSION DE LEGS UNIVERSEL

Début : Madame Colette Anita Geneviève DESANGLES, née à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100), le 10 novembre 1942, demeurant à SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS (86230), 48, Avenue Jules Edouard Mérand, céditaire, décédée à SAINT-GERVAIS-LES-TROIS-CLOCHERS (86230), le 18 avril 2022.

Date d'établissement du procès-verbal d'ouverture du testament olographe contenant un ou des legs universels : 07 octobre 2022.

Notaire chargé du règlement de la succession : Maître Philippe GOSSÉ, notaire associé de la société par actions simplifiée dénommée « SFG NOTAIRES », titulaire d'un office notarial dont le siège est à ORLÈANS (45000), 9, rue du Grenier à sel.

Opposition peut être formée auprès du notaire chargé de la succession dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.

SMAM COMMUNICATION

SARL UNIPERSONNEL au capital social de 1000 €
siège social 16 rue du fel des hausses 86000 Poitiers
838 810 430 R.C.S. Poitiers

le Procès Verbal d'A.G du 30/05/2022 a décidé de transférer le siège social au 24 avenue de Nantes 86000 Poitiers Mention au RCS de Poitiers à compter du 30/05/2022. Déclarer le changement d'adresse du domicile de son gérant, Stéphane MANDJI, au 10 rue Toussaint Louverture 86000 Poitiers.

Avis administratifs

Mairie de Massognes

Avis de publication de constat d'abandon manifeste

Par un procès-verbal provisoire n°002 du 03 octobre 2022, il a été constaté l'état d'abandon manifeste de l'immeuble situé Place de l'église lieu-dit Jarzay à Massognes (Vienne), références cadastrales E 1385 et E 1396 Propriétaire connu : M FARFOW Ian domiciliées à Leigh on Sea 78 Olive Avenue Essex S69 3QE ROYAUME UNI et ce au sens des articles L2243-1 à L2243-4 du code général des collectivités territoriales. Le procès-verbal est affiché Place de l'église lieu-dit Jarzay et sur le panneau d'information officiel, situé sur le mur de la mairie, 5 rue de la mairie.
Le maire.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Marchés publics inf. à 90 000 Euros



Commune de Rouillé

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Jean-Luc SOULARD - Maire - 8, rue de la Libération, 86480 Rouillé, tél. : 05 49 43 90 28.

SIRET 21860213400015

L'avis implique un marché public.

Objet : marché de prestations de services d'assurance.

Procédure : procédure adaptée.

Forme du marché : prestation divisée en lots : oul.

Lot n° 1 : DOMMAGES AUX BIENS
Lot n° 2 : RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE ET INDIVIDUELLE ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ CIVILE MAITRE D'OUVRAGE
Lot n° 3 : RISQUES STATUTAIRES

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
70% Valeur technique de l'offre
30% Prix

Remise des offres : 22/11/22 à 16h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 20/10/2022.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.pro-marchespublics.com>

Marchés publics sup. à 90 000 Euros



La Sep

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

Procédure adaptée suivant les dispositions de l'article L. 2123-1 du code de la commande publique

Marché de travaux de dépollution de sols du site industriel Federal Mogul 2 à Chasseneuil-du-Poitou (86)

Rectificatif : date de remise des offres reportée

Maître d'ouvrage : Société d'Équipement du Poitou (La Sep) agissant au nom et pour le compte de Grand Poitiers Communauté Urbaine, 3, rue du Chanoine Duret, BP 40456, 86011 Poitiers Cedex, tél. 05.49.30.38.67 - fax : 05.49.30.17.20, email : technique@sep86.fr

Objet : Marché de travaux de dépollution de sols du site industriel Federal Mogul 2 à Chasseneuil-du-Poitou (86).

Début effectif des travaux (Indicatif) : Janvier 2023.

Date limite de réception des offres : Lundi 14 novembre 2022 à 12 h. Dématérialisée via la plateforme (<https://www.marches-secures.fr/>)

Copie de sauvegarde : à la Société d'Équipement du Poitou, adresse postale : 3 rue du Chanoine Duret, BP 40456, 86011 Poitiers Cedex. Bureaux : 1, passage Saint Grégoire, 86000 Poitiers.

Horaires d'ouvertures des locaux : Lundi au jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00, vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

Date d'envoi de l'avis rectificatif à la publication : 19 octobre 2022.

Marchés privés



AVIS DE MARCHÉ



Identification de l'organisme qui passe le marché : Maître d'ouvrage : La SEM Patrimoniale Val de Loire (SEPALE), Acticampus 1, 40, rue James-Watt, BP 20605, 37206 Tours Cedex 3. - Mandataire agissant au nom et pour le compte du maître d'ouvrage : La Société d'Équipement de la Touraine, Acticampus 1, 40, rue James-Watt, BP 20605, 37206 Tours Cedex 3. Représentée par M. Clément Mignet, Directeur général.

Objet du marché : l'opération de travaux a pour objet la construction d'un immeuble tertiaire « bois-paille » à destination de la relocalisation du campus Excellia Group, au 47, avenue Michelin à Tours dans la ZAC des 2 Lions. L'ensemble immobilier est composé d'un rez-de chaussée (RDC), d'un sous-sol (SS1) et de 5 niveaux pour une surface totale de 5 461 m² de surface de plancher (SDP). L'ensemble immobilier est à usage d'enseignement supérieur, classé en ERP 2^e catégorie (effectifs de 1 200 personnes) de type R. Le projet fait l'objet d'une certification BEE Tertiaire neuf et d'une labellisation complémentaire « bâtiment biosourcé ».

À titre indicatif, le démarrage des travaux est prévu en janvier 2023.

Cette opération de travaux est divisée en 12 lots dont 1 macro-lot définis comme suit :

Macro-lot n° 1
Lot n° 1a : GROS ŒUVRE - FONDATIONS
SÉPÉRIE - TERRASSEMENT
Lot n° 1b : STRUCTURE BOIS - MURS À OSSATURE BOIS
Lot n° 1c : MENUISERIES EXTÉRIEURES
Lot n° 1d : VETURE DE FAÇADES
Lot n° 1e : ÉTANCHÉITÉ ET TOITURE VÉGÉTALISÉE
Lot n° 2 : MÉTALLERIE - SERRURERIE
Lot n° 3 : CLOISON - DOUBLAGE - FAUX PLAFONDS
Lot n° 4 : MENUISERIES INTÉRIEURES
Lot n° 5 : REVÈTEMENTS DE SOLS SOUPLES
Lot n° 6 : REVÈTEMENTS DE SOLS DURS ET MURAUX
Lot n° 7 : PEINTURE
Lot n° 8 : PLOMBERIE - SANITAIRES
Lot n° 9 : CHAUFFAGE - RAFFRAÎCHISSEMENT - VENTILATION
Lot n° 10 : ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS ET FAIBLES
Lot n° 11 : APPAREILS ÉLÉVATEURS
Lot n° 12 : VRD - ESPACES VERTS

Le détail des prestations figure au D.C.E du marché.

Procédure de passation : la présente consultation est passée selon une procédure de droit privé, avec possibilité de négociation. Les marchés de travaux seront soumis à la Norme AFNOR NF P03-001.

Conditions d'envoi et date limite de remise des propositions : les conditions de remises des candidatures et offres sont indiquées au règlement de la consultation du marché. Les candidatures et offres sont à remettre au plus tard le 23 novembre 2022 à 12 h, par voie électronique via le profil acheteur <https://set.achatpublic.com>

L'avis de publicité et le dossier de consultation pour l'objet référencé ci-dessus sont consultables et téléchargeables gratuitement sur le profil acheteur <https://set.achatpublic.com>

Date d'envoi de la publicité à la publication : 21 octobre 2022.

Pro MARCHÉS PUBLICS

Entreprises, artisans, PME, PMI...

GAGNEZ EN PERFORMANCE... ne passez pas à côté d'un appel d'offres !

Consultation gratuite des marchés publics et privés locaux et régionaux

Alerte mail gratuite avec vos critères de choix

www.pro-marchespublics.fr

Membre du groupe francemarchés.com

Centre Presse



(Photo NR, Emmanuel Coupaye)

CHASSENEUIL-DU-P. Un ferrailleur envahit le garage de sa résidence

PAGE 4

Professionnels - Particuliers
double-vitrage, double-vitrage de rénovation
et verre d'insert...
**La MAISON
du VERRE**
FOURNITURE
et POSE
Droguerie LACROIX
1 rue des Trois Pigeons
à CHÂTELLERAULT
05 49 21 27 97

Lundi
24 octobre 2022
Vienne

**la Nouvelle
République**

1,30 €
n° 23755

lanouvellerepublique.fr

Participez au vote...

Sud Vienne :
choisissez
notre prochaine
enquête

sur lanr.fr

Cinémas : mais où est passé le public ?

PAGE 3



Rentrée catastrophique pour les cinémas de la Vienne qui enregistrent jusqu'à 35 % de spectateurs en moins. (Photo archives NR, M. H.)

ANTOGNY-LE-T.
À contresens
sur l'A10 :
un choc mortel

PAGE 4

POITIERS
On a suivi
les élus
en porte-à-porte

PAGE 9



(Photo NR, Rachel Herman)

POITIERS
Des mesures
pour économiser
l'énergie

PAGE 10

BASKET
Le PB 86
met Lorient
à distance

JOURNAL DES SPORTS

VOLLEY-BALL
Le Stade
Poitevin chute
à Tourcoing

JOURNAL DES SPORTS

R 27736 - 1024 - 1,30 € 86



RÉSIDENCE SERVICE SÉNIORS
LOUEZ À JAUNAY-MARIGNY
Maisons disponibles en Novembre 2022

- ✓ Entièrement meublés
- ✓ Climatisation Réversible
- ✓ Accessibilité PMR
- ✓ Prestations Ménage/blanchisserie/entretien espaces verts privés et collectifs
- ✓ Accessibilité à l'espace détente (gloriette, terrain de pétanque)



VISITEZ
LE PAVILLON
TÉMOIN
sur rendez-vous



JM JAUNAY-MARIGNY

SARL
CASTELBAT

Jean-Claude LONGEAU ☎ 06 07 75 80 90 www.castelbat-investimmo.com



(Photo CP, Denys Frérier)

VIENNE Scénario catastrophe pour la rentrée dans les cinémas

p. 3

Professionnels - Particuliers
double-vitrage, double-vitrage de rénovation
et verre d'insert...

**La MAISON
du VERRE** FOURNITURE
et POSE

Droguerie LACROIX
1 rue des Trois Pigeons
à CHÂTELLERAULT
05 49 21 27 97

le quotidien
de la Vienne

Centre Presse

Toutes éditions - n°250

lundi 24 octobre 2022

1,30 €

Les Poitevins ont voté pour ces 32 projets

POITIERS Aire de jeux à Poitiers-Ouest, pumtrack à Saint-Éloi, etc.
Découvrez les projets retenus dans le cadre des budgets participatifs.

p. 9



Parmi les projets proposés par les habitants dans les quartiers de Poitiers, la végétalisation de la place de la Liberté a remporté suffisamment de votes. (Photo CP)

POITIERS Une altercation entre étudiants après l'affaire Lola

p. 6

CHASSENEUIL-DU-P. Un locataire très encombrant

Le locataire
d'une résidence
est menacé
d'expulsion
par Habitat
de la Vienne.
Il a transformé
le parking
souterrain
en déchetterie.

p. 4



FOOTBALL Poitiers consolide sa première place

journal des sports

VOLLEY-BALL Pas d'issue pour Poitiers dans le Nord

journal des sports

RÉSIDENCE SERVICE SÉNIORS

LOUEZ À JAUNAY-MARIGNY

Maisons disponibles en Novembre 2022

- ✓ Entièrement meublés
- ✓ Climatisation Réversible
- ✓ Accessibilité PMR
- ✓ Prestations Ménage/blanchisserie/entretien espaces verts privés et collectifs
- ✓ Accessibilité à l'espace détente (gloriette, terrain de pétanque)



VISITEZ
LE PAVILLON
TÉMOIN
sur rendez-vous



JM JAUNAY-MARIGNY

SARL
CASTELBAT

Jean-Claude LONGEAU ☎ 06 07 75 80 90 www.castelbat-investimmo.com

RÉGION L'Hermione en cale sèche

La réplique de la frégate
de La Fayette
ne reprendra pas
la mer avant 2024.

p. 2

R 27754 - 1024 - 1,30 € CP



légales et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRD, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : aof@nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 79
NR Communication - 26, rue Alfred-de-Musset
BP 81228 - 37012 Tours Cedex 1

Pour saisir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

ANNONCES LÉGALES

Enquêtes publiques

Grand Poitiers Communauté Urbaine PROJET DE MODIFICATION N°5 (M5-R5) DU PLUI ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DE GRAND POITIERS COUVRANT LES COMMUNES DE BERUGÈS, BIARD, BUXEROLLES, CHASSENEUIL- DU-POITOU, CROUTELLE, FONTAINE-LE-COMTE, MIGNALOUX-BEAUVOIR, MIGNÉ-AUXANGES, MONTAMISE, POITIERS, SAINT-BENOIT, VOUNEUIL-SOUS-BIARD

Par arrêté n°2022-0218 en date du 28 septembre 2022, la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Grand Poitiers, pour une durée de 36 jours consécutifs à compter du 9 novembre 2022 à 13h30 jusqu'au 14 décembre 2022 à 16h30.

La modification n°5 (M5-R5) porte sur le reclassement en zone U1r10 d'une partie de zones urbaines UN10 et U2r6, en cohérence avec la présence actuelle et future des équipements et bâtiments publics du quartier et de la constitution de la centralité des Couronneries en application du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain (NPNRU).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend notamment la notice de présentation de la modification n°5 (M5-R5) incluant l'évaluation environnementale, les documents graphiques du PLUI modifiés par la modification n°5 (M5-R5), le bilan de la concertation et le procès-verbal d'examen conjoint.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°5 (M5-R5) du PLUI de Grand Poitiers, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et du public exprimés lors de la présente enquête publique, sera soumis à l'approbation du Conseil de Grand Poitiers Communauté urbaine.

M. Pierre DOLLE, retraité de la Police Nationale, demeurant à Nouaillé-Mauperrus a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 15 août 2022.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur, seront déposés au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine (Hôtel de Ville de Poitiers) et en mairie de quartier des Couronneries pendant 36 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture au public du 9 novembre 2022 à 13h30 jusqu'au 14 décembre 2022 à 16h30, ainsi que pendant les permanences du Commissaire Enquêteur.

Monsieur le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, afin de recevoir les observations écrites ou orales, au cours de deux permanences, à la mairie de quartier des Couronneries, située 18 place de Coimbra à Poitiers :

le mercredi 9 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30

le mercredi 14 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site Internet de Grand Poitiers Communauté urbaine à l'adresse suivante : grandpoitiers.fr. Les observations et propositions du public recueillies lors de la durée de l'enquête publique seront consultables à cette même adresse, la présente enquête ne comportant pas de registre dématérialisé. Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant l'enquête publique sur un poste informatique mis à disposition du public, au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine (Hôtel de Ville de Poitiers), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations, propositions ou contre-propositions, sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete.m5.plui@grandpoitiers.fr

Grand Poitiers étant le siège de l'enquête publique, chacun peut adresser par écrit ses observations à M. le Commissaire Enquêteur en charge du projet de modification n°5 (M5-R5) du PLUI de Grand Poitiers Communauté urbaine, à l'adresse suivante : Grand Poitiers Communauté urbaine, Direction Urbanisme-Habitat-Foncier, 84 rue des Carmélites 86000 Poitiers.

Grand Poitiers Communauté urbaine, représentée par Madame la Présidente, est l'autorité responsable du plan. La Direction en charge du dossier est la Direction Urbanisme-Habitat-Foncier située 84 rue des Carmélites 86000 Poitiers.

Le projet de modification n°5 (M5-R5) du PLUI de Grand Poitiers a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a donné lieu à un avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) - Région Nouvelle-Aquitaine, consultable à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr> et joint au dossier d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de Grand Poitiers Communauté urbaine (Hôtel de ville de Poitiers) pendant un an aux jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Poitiers et en mairie de quartier des Couronneries ainsi que sur le site Internet de Grand Poitiers : grandpoitiers.fr. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre de la loi du 17 juillet 1978.

®

Publiez vos
annonces légales

en ligne

- En vous proposant un outil pratique et simple d'utilisation pour la publication de vos annonces légales.
- PUBLICATION D'ANNONCES
- LARGE CHOIX DE JOURNAUX
- ATTESTATION EN LIGNE SÉCURISÉE
- PAIEMENT EN LIGNE SÉCURISÉ

Contact : 02 47 60 62 70
legales@nr-communication.fr

Publications
d'Annonces
Officielles
& Légales

Tous titres
de presse

**GAGNEZ
DU TEMPS !**

Vos contacts :

Indre et Loire
Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher
Tel : 02 47 60 62 10

Indre
Tel : 02 47 60 62 79

Vienna
Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres
Tel : 02 47 60 62 10

ou par email
aof@nr-communication.fr



Pour publier
ou consulter
une annonce légale :
www.nr-legales.com
*paiement par CB sécurisé

nr-legales.com



MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et veille des appels d'offres
- Assistance Juridique Marchés Publics

www.pro-marchespublics.com
Tél : 02 47 60 62 11
support@nr-communication.fr

Pro
MARCHÉS
PUBLICS

www.pro-marchespublics.com

**Entreprises,
artisans,
PME, PMI...**

**GAGNEZ EN
PERFORMANCE...
ne passez pas à côté
d'un appel d'offres !**

Inscrivez-vous gratuitement

à l'alerte mail sur le
site internet du
groupe La Nouvelle République :

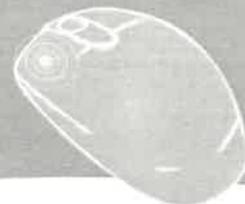
www.pro-marchespublics.com



Consultation gratuite des
marchés publics et privés
locaux et régionaux



Alerte mail gratuite avec vos
critères de choix



la Nouvelle
République
www.lanouvelle-republique.fr

Membre du groupe
francemarchés.com
Le plus grand marché public de France.
www.francemarchés.com

Centre Presse

avec 12
ok

légalés et officielles

Pour publier vos annonces légales et avis de marchés publics dans la Nouvelle République, NRJ, Centre Presse et autres presses habilitées :
E-mail : nr-communication.fr - Tél : 02 47 60 62 79
NR Communication - 26, rue Alfred-Musset
BP 81226 - 37012 Tours Cedex 1

Pour savoir ou consulter une annonce légale : www.nr-legales.com
Pour consulter un avis de marchés publics : www.pro-marchespublics.com

Enquêtes publiques

Grand Poitiers Communauté Urbaine PROJET DE MODIFICATION N°5 (M5-R5) DU PLU ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLU) DE GRAND POITIERS COURANT LES COMMUNES DE BERGÈRES, BIARD, BUXEROLLES, CHASSENEUIL - DU-POITOU, CROUILLE, FONTAINE-LE-COMTE, MGNALOUX-BEAUVOR, MIGNÉ-AUXANGES, MONTAMISE, POITIERS, SAINT-BENOIT, VOUNEUIL-SOUS-BIARD

Par arrêté n°2022-0219 en date du 28 septembre 2022, le Président de Grand Poitiers Communauté Urbaine a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLU) de Grand Poitiers, pour une durée de 30 jours consécutifs à compter de 9 novembre 2022 à 18h00 jusqu'au 14 décembre 2022 à 18h00.

La modification n°5 (M5-R5) porte sur le recensement en zone U1r19 d'une partie des zones urbaines U1r10 et U2r, en cohérence avec la présence actuelle et future des équipements et bâtiments publics du quartier et de la constitution de ces zones d'activités en application du Nouveau Programme National de Recensement Urbain (NPRNU).

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend notamment le notice de présentation de la modification n°5 (M5-R5) l'avis d'information préliminaire, les documents graphiques du PLU modifiés par la modification n°5 (M5-R5), le bilan de la concertation et le procès-verbal d'expertise conjointe.

Au terme de l'enquête publique, le projet de modification n°5 (M5-R5) du PLU de Grand Poitiers, éventuellement amendé pour tenir compte des avis des Procureurs Publics Associés (PPA) et du public exprimés lors de la présente enquête publique, sera soumis à l'approbation du Conseil de Grand Poitiers Communauté Urbaine.

M. Pierre DOLLÉ, maire de la Ville de Poitiers, démissionnaire à Houlès-Macpeltre a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 18 août 2022.

Les pièces du dossier, ainsi que les registres d'enquêtes à feuilles non mobiles, cotes et paraphes par le Commissaire Enquêteur seront déposés au siège de Grand Poitiers Communauté Urbaine (hôtel de Ville de Poitiers) et au mairie de quartier des Communautés, ainsi qu'au Centre de Poitiers à Poitiers :

- le mercredi 9 novembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30 ;
- le mercredi 14 décembre 2022 de 13 h 30 à 16 h 30.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur le site internet de Grand Poitiers Communauté Urbaine à l'adresse suivante : www.grandpoitiers.com et propositions du public recueillies lors de la durée de l'enquête publique seront consultables à cette même adresse, la présente annonce ne comportant pas de registre dématérialisé. Le dossier d'enquête publique sera également consultable durant l'enquête publique sur un point d'information mis à disposition du public, au siège de Grand Poitiers Communauté Urbaine (hôtel de Ville de Poitiers), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chaque point d'information comportera des dossiers et registres éventuellement des observations, propositions ou contre-propositions, sur les pièces d'enquête à feuilles non mobiles, cotes et paraphes par le Commissaire Enquêteur ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetes@cpu.grandpoitiers.com

Grand Poitiers étant le siège de l'enquête publique, chacun peut adresser par écrit ses observations à M. le Commissaire Enquêteur en charge du projet de modification n°5 (M5-R5) du PLU de Grand Poitiers Communauté Urbaine, à l'adresse suivante : Grand Poitiers Communauté Urbaine, Direction Urbanisme-Habitat-Foncier, 24 rue des Carrières 86000 Poitiers.

Grand Poitiers Communauté Urbaine, représentée par Monsieur le Président, est l'autorité responsable du plan. La Direction en charge du dossier est la Direction Urbanisme-Habitat-Foncier située 24 rue des Carrières 86000 Poitiers.

Le projet de modification n°5 (M5-R5) du PLU de Grand Poitiers a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui a donné lieu à un avis de la Mission Régionale d'Anciens Environnementaires (MRAE) - Région Nouvelle-Aquitaine, consultable à l'adresse suivante : <https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr> et joint au dossier d'enquête.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de Grand Poitiers Communauté Urbaine (hôtel de ville de Poitiers) pendant un mois (jours et heures habituels d'ouverture au public, en mairie de Poitiers et en mairie de quartier des Communautés ainsi que sur le site internet de Grand Poitiers www.grandpoitiers.com). Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre de la loi du 17 juillet 1978.

Vie de sociétés

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ABSP en date du 04/11/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LE FOURNIL D'ANDRÉ
Objet social : l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie, bachel et vente sans limite des formes de produits alimentaires, et en général de tous comestibles, en vente sur place ou à emporter.

Régime social : Flux des Revenus, 86100 BUXEROLLES

Capital social : 5 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS POITIERS

Président : ALLEMAND Raphaël, demeurant 7 Rue des Rossignols, 86180 BUXEROLLES FRANCE

Admission aux assemblées et droits de vote : Chaque action donne droit, dans les bénéfices et le dividende, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. La propriété d'une action comporte de plein droit échéance aux statuts et aux décisions relatives des associés.

Clause d'agrément : Les actions de la Société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective adoptée à la majorité des associés présents ou représentés.

MARCHÉS PUBLICS

Marchés publics sup., à 90 000 Euros

HAUT-POITOU
Communauté de communes
du Haut-Poitou

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

M. Benoit Pringy, président, 10, avenue de l'Europe, 86170 Neuville-de-Poitou, Tél. 05 49 51 83 07, Mail : contact@cc-hautpoitou.fr
Web : <http://www.pro-marchespublics.com>
SIRET 2000697600018.

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

Type de pouvoir adjudicateur : régime de droit public.

Principales(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : services généraux des administrations publiques.

L'avis implique un marché public.

Objet : acquisition, location et entretien de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle.

Référence secteur : 2022-12.

Type de marché : fournitures.

Procédure : procédure ouverte.

Code NUTB : FR34.

Lieu principal de livraison : 10, av. de l'Europe, 86170 Neuville-de-Poitou.

Description : le marché a pour objet l'achat, la location et l'entretien de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle pour les agents de la Communauté de communes du Haut-Poitou.

Classification CPV : Principale : 18143000 - Equipements de protection. Complémentaires : 18100000 - Vêtements professionnels, vêtements de travail spéciaux et accessoires.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC ; ou.

Forme du marché : division en lots ; oui, il est possible de soumettre des offres pour tous les lots.

Lot n° 1 : FOURNITURE DE VÊTEMENTS HAUTE VISIBILITÉ ET VÊTEMENTS DE TRAVAUX COURANTS - CPV 18143000

Fourniture de vêtements haute visibilité et vêtements de travail courants.
Coût estimé hors TVA : 53.000,00 euros. Durée du marché : 12 mois. Acceptation des variantes : non. Options : non. Reconductions : oui. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

Lot n° 2 : FOURNITURE DE PETITS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE ET DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ - CPV 18149000

Fourniture de petits équipements de protection individuelle (gants, casque, lunettes, etc.) et chaussures de sécurité.
Coût estimé hors TVA : 38.000,00 euros. Durée du marché : 12 mois. Acceptation des variantes : non. Options : non. Reconductions : oui. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

Lot n° 3 : FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES - CPV 18143000

Fourniture de protections auditives intra-auriculaires.
Coût estimé hors TVA : 5.000,00 euros. Durée du marché : 12 mois. Acceptation des variantes : non. Options : non. Reconductions : oui. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

Lot n° 4 : LOCATION ET ENTRETIEN DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL HAUTE VISIBILITÉ - CPV 18143000

Fourniture et entretien de tenues à usage professionnel.
Coût estimé hors TVA : 105.000,00 euros. Durée du marché : 12 mois. Acceptation des variantes : non. Options : non. Reconductions : oui. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 3 ans.

Conditions relatives au contrat

Conditions particulières d'exécution : non.

Conditions de participation

Justifications à produire quant aux capacités du candidat :

Habilitations à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Lien et description succincte des conditions :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

Marché réservé : non.

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : non.

Critères d'attribution : la prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Remise des offres : 12/12/22 à 12 h 00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : 5 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres : date : le 12/12/22 à 12 h 45. Lieu : Neuville.

Renseignements complémentaires : il s'agit d'un marché périodique ; oui.

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

Adresse à laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Communauté de communes du Haut-Poitou, 10, av. de l'Europe, 86170 Neuville-de-Poitou, Mail : contact@cc-hautpoitou.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Poitiers, 15, rue de Brossac, Hôtel Gilbert, BP 541, 86020 Poitiers Cedex, Tél. 05 49 50 78 19, Fax : 05 49 83 68 09, Mail : greffe.ta-poitiers@juradm.fr

Envoi à la publication : le 09/11/22.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au SQAMP : 09/11/22.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégré, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, s'abonner <http://www.pro-marchespublics.com>.

Publications d'Annonces
Officielles & Légales
Tous titres de presse

GAGNEZ DU TEMPS !

Vos contacts :
Indre et Loire
Tel : 02 47 60 62 10

Loir et Cher
Tel : 02 47 60 62 10

Indre
Tel : 02 47 60 62 79

Vienne
Tel : 02 47 60 62 79

Deux-Sèvres
Tel : 02 47 60 62 10

ou par email
zof@nr-communication.fr



Pour publier ou consulter une annonce légale :
www.nr-legales.com
*paiement par CB sécurisé

nr-legales.com
L'Officiel de la Nouvelle République

MARCHÉS PUBLICS

- Publication
- Dématérialisation
- Consultation et remise des appels d'offres
- Assistance Juridique
- Marchés Publics

PRO MARCHÉS PUBLICS

www.pro-marchespublics.com
Tel : 02 47 60 62 11
support@nr-mpm.com

ENQUÊTE PUBLIQUE

Sur le projet de modification n° 5 (M5-R5)
du PLUi de Grand POITIERS

Mercredi 9 novembre 2022 au Mercredi 14 décembre 2022

☒ PROCES VERBAL DE NOTIFICATION

le 16.12.2022

 Le Maire
Pierre Bédou

Pour Grand Poitiers Communauté urbaine



Pierre DOLLE
Commissaire enquêteur
47 route de Nieuil
86340 NOUAILLE – MAUPERTUIS

Nouaillé-Maupertuis, le 16 décembre 2022

à

Madame la Présidente de Grand Poitiers

PROCES-VERBAL DE NOTIFICATION

Des observations et propositions issues de l'enquête publique



Par délibération en date du 24 juillet 2020, la Conseil Communautaire de Grand Poitiers, a engagé la procédure de modification n°5 (M5-R5) du PLUi de Grand Poitiers en lien avec la mise en œuvre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPNRU), pour le quartier des "Couronneries", sur la ville de Poitiers.

L'arrêté n° 2022-0219 en date du 3 octobre 2022 de Madame la Présidente de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers, a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

L'avis d'enquête a été publié les lundi 24 octobre 2022 et mercredi 16 novembre 2022, respectivement dans deux quotidiens régionaux, « La Nouvelle République » et « Centre Presse », et affiché quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, en mairies de POITIERS, siège d'enquête, en mairie annexe des Couronneries, et en mairie de Buxerolles, commune proche du site d'enquête.

L'avis d'enquête publique a également été publié au moins 15 jours avant le début de l'enquête, sur le site de Grand Poitiers.



La modification n°5 (M5-R5) du PLUi porte sur une évolution du zonage, sur un secteur délimité, touché par plusieurs opérations réalisées dans le cadre du NPNRU. Aujourd'hui la centralité des Couronneries est classée en zone urbaine U1r10.

Ce zonage inclut la résidence Bretagne, la résidence Schumann, la Place de Provence jusqu'à la place Coimbra et les bâtiments qui bordent les espaces publics au Sud.

Ce périmètre n'intègre pas l'école Andersen, le Carré Bleu et la résidence Habitat Jeunes, équipements déjà existants et structurants du quartier et de la centralité.

Le projet de modification n°5 (M5-R5) vise à rendre la délimitation de la centralité sous le zonage U1 du PLUi de Grand Poitiers avec le projet de NPNRU par une extension de la zone U1r10. Il s'agit de répondre à l'affirmation de la future centralité, la Grand-Place des Couronneries programmée par le projet urbain du NPNRU et d'inclure dans ce périmètre les équipements structurants actuels et futurs notamment le Carré Bleu, l'antenne du conservatoire et le centre d'animation des couronneries regroupés au sein du futur pôle culture, de même que l'école Andersen

Les principales évolutions relatives à la constructibilité concernent :

- **Le reclassement d'une partie de la zone UN10 en zone U1r10** entraînant un reclassement d'une partie de la zone urbaine UN « ville nature » en zone urbaine U1 « pôle de centralité », avec pour effet de permettre l'intensification urbaine et de faciliter la mise en œuvre du projet de démolition/reconstruction de la résidence Habitat Jeunes et la constitution du pôle « culture et Animation »
- **Le reclassement d'une partie de la zone U2r6 en zone U1r10** entraînant un reclassement d'une partie de la zone urbaine U2r « espaces urbains proches d'un pôle de proximité ou d'une centralité » en zone U1r « espaces de centralité » avec pour effet la facilitation de l'intensification urbaine et l'intégration à la centralité des équipements publics existants qui seront désenclavés (école Andersen) et l'implantation de nouveaux équipements (Ecole Européenne Supérieure de l'image).

L'avis des PPA :

Les avis des PPA recueillis dans le cadre de la procédure ont été intégrés au dossier d'enquête publique :

- Chambre d'agriculture de la Vienne par courrier en date du 9 novembre 2021,
- Procès-verbal d'examen conjoint du 9 décembre 2021 reprenant les observations de la DDT de la Vienne,
- La décision de la MRAe en date du 16 février 2021 de soumettre à l'évaluation environnementale la procédure de modification n°5 (M5-R5) du PLUi de Grand Poitiers,
- L'avis de la MRAe sur l'évaluation environnementale en date du 24 janvier 2022.

Il en est de même des réponses du porteur de projet à l'avis de la MRAe qui sont également intégrées au dossier d'enquête publique.

Chaque avis est étudié et résumé dans le rapport d'enquête publique qui sera remis au pétitionnaire.

Le commissaire enquêteur note, d'ores et déjà, qu'à chaque demande ou observation, une réponse précise et pertinente a été apportée par le porteur de projet, et que les éléments développés permettent de lever le doute et répondent en tous points aux arguments présentés, autant par le représentant de la DDT de la Vienne que par la MRAe.



Le déroulement de l'enquête :

L'enquête publique s'est déroulée, comme prévu dans l'arrêté de Madame la Présidente de Grand Poitiers, sur une période de trente-six jours consécutifs, du Mercredi 9 novembre 2022 à 13h30 au Mercredi 14 décembre 2022 à 16h30 en mairies de Poitiers centre-ville et à l'annexe Poitiers-Couronneries (Vienne).

Après avoir vérifié, apprécié, coté et paraphé les documents d'information du public, puis coté les registres d'enquête, le Commissaire - enquêteur a tenu deux permanences en mairie de Poitiers, annexe des couronneries les :

- Mercredi 9 novembre 2022 de 13h30 à 16h30,
- Mercredi 14 décembre 2022 de 13h30 à 16h30

Aucune substitution de dossier n'a été constaté.
Aucun incident n'a marqué le déroulement de l'enquête.

A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur a clos les registres d'enquête et récupéré ces deux documents, de même que les dossiers qui seront rendu au porteur de projet lors de la remise du rapport et des conclusions de l'enquête.

Au cours de l'enquête publique, trois personnes ont rencontré le commissaire enquêteur pour évoquer une problématique touchant à leur propriété :

- Monsieur **Emile-Louis FERNANDEZ**, 85 rue de la Jambe à l'âne a déposé, lors de la première permanence, un courrier daté du 9 novembre 2022.

Monsieur FERNANDEZ indique « *qu'il est propriétaire de terrains situés dans un lotissement allée de la Clergeonnerie à Poitiers, à proximité de la ZUP des Couronneries, cadastrés de ID 93 à 99* ». Monsieur FERNANDEZ précise « *que ce lotissement a été autorisé légalement par un arrêté en date du 6 août 1982, que certaines parcelles constructibles ont été classées en espace naturel et demande donc un changement de classement de ces terrains afin qu'ils redeviennent constructibles et que ce lotissement puisse enfin être terminé* ».

- Monsieur **Pierre RAGENARD**, domicile route de orvilliers 86550 Mignaloux-Beauvoir,

Qui précise être propriétaire de la parcelle cadastrée 1494(habitation) et demande la constructibilité sur la parcelle 1495 (garage en voie de démolition), parcelle actuellement classée en zone A.

- Monsieur **Michel MILON**, 4 impasses Beau Sapin 86360 Chasseneuil du Poitou, demande la constructibilité pour une parcelle cadastrée section ah parcelle 59 dont il est propriétaire à Saint-Julien l'Ars .

Dors et déjà, le commissaire a fait le constat que ces trois demandes se situent hors du domaine de l'enquête publique en cours et a conseillé à chacun des trois intervenants de représenter leur demande lors de la l'élaboration du PLUi de Grand Poitiers, à l'échelle de ses 40 communes.

Les éléments transmis par les trois visiteurs sont intégrés au registre d'enquête déposé en mairie de quartier des Couronneries.



La réponse du porteur de projet est à consigner dans un "mémoire en réponse" à produire dans les délais impartis de quinze jours et à remettre en (trois exemplaires) au commissaire enquêteur-enquêteur.

Dont procès-verbal remis, le vendredi 16 décembre 2022 à 10h à l'hôtel de la communauté urbaine, 84 rue des carmélites à Poitiers, à Madame Alice GUICHARD Chargée d'études documents d'urbanisme, représentante de Madame la Présidente de Grand Poitiers Communauté urbaine.

Le Commissaire enquêteur


Pierre DOLLE

MODIFICATION N°5 (M5-R5) DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE GRAND POITIERS

REPONSE AU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'environnement, Monsieur le commissaire enquêteur, Pierre DOLLÉ, a remis le 16 décembre 2022 à Grand Poitiers Communauté urbaine, responsable du projet de modification n°5 (M5-R5) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Grand Poitiers, un procès-verbal de synthèse de l'enquête publique qui s'est déroulée du 9 novembre 2022 au 14 décembre 2022 inclus.

Dans le cadre de la réunion d'examen conjoint organisée le 9 décembre 2021, la Préfecture de la Vienne (Direction Départementale des Territoires) a émis des observations. Les autres personnes publiques associées présentes lors de cette réunion n'ont pas émis d'observation. La Chambre d'Agriculture a émis un avis favorable par courrier en date du 9 novembre 2021. La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) a émis un avis en date du 24 janvier 2022. En application de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le maître d'ouvrage a apporté des réponses à la MRAe, qui ont été jointes au dossier d'enquête.

Le procès-verbal de synthèse fait état d'une observation inscrite dans le registre d'enquête déposé en Mairie de quartier des Couronneries. Monsieur Le Commissaire-Enquêteur a également rendu compte de deux visites reçues, ayant pour objet la constructibilité de parcelles situées en dehors de Poitiers. Aucun courrier ni courriel n'a été adressé.

Monsieur le commissaire-enquêteur n'a émis aucune observation sur la procédure de modification n°5 (M5-R5) du PLUi de Grand Poitiers et le déroulement de l'enquête publique. Les avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de la MRAe reçus seront analysés pour l'approbation de la modification n°5 (M5-R5) du PLUi de Grand Poitiers. La prise en compte ou non de chaque réserve et observation fera l'objet d'une justification dans un document dédié et annexé à la délibération du conseil communautaire approuvant la modification n°5 (M5-R5). Ce même document analysera de manière individuelle l'ensemble des observations émises durant l'enquête publique.